



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



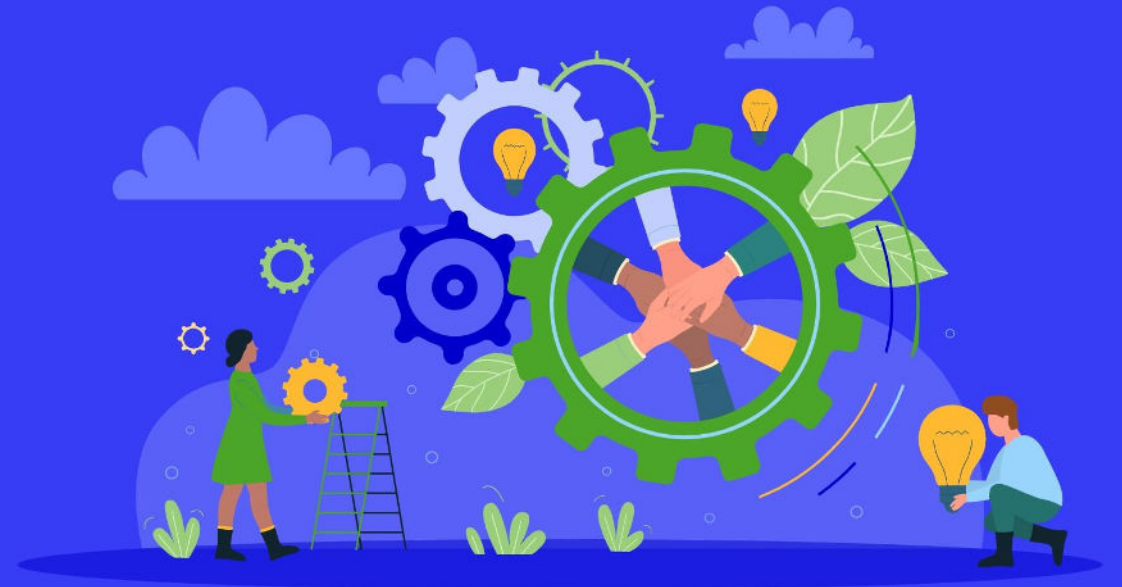
• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

#4 Gestion des ressources

Matière premières, eau, énergie, déchets ... vers une économie circulaire

Cycle de webinaires

12 janvier 2026



Cycle de webinaires



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Gestion énergétique : sobriété, efficacité et performance énergétique

Lundi 13 octobre 2025
→ Voir replay



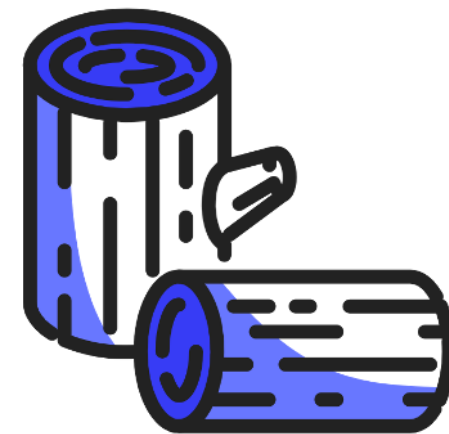
Eco-responsabilité : l'éco-responsabilité au bureau à tout niveau

Vendredi 21 novembre 2025
→ Voir replay



Biodiversité et changement climatique : les enjeux de demain

Lundi 15 décembre 2025
→ Voir replay



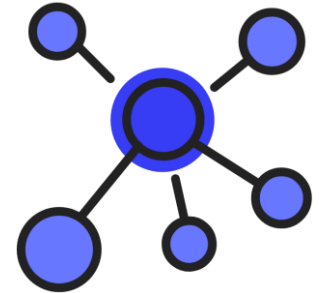
Gestion des ressources : matière premières, eau, énergie, déchets ... vers une économie circulaire

Lundi 12 janvier 2026



Contexte et réseau

- Organisation nationale et locale des
- Un réseau maillé et efficace au national



Etat, Conseils Régionaux et les Agences économiques, Agences Régionales de biodiversité...

Qu'est-ce que ça vous évoque ?

Partagez avec nous votre réponse en répondant au sondage qui s'affiche sur votre écran.



Avez-vous déjà été
impacté par une
limitation de
ressources ?
Si oui, quelle(s)
ressource(s) ?



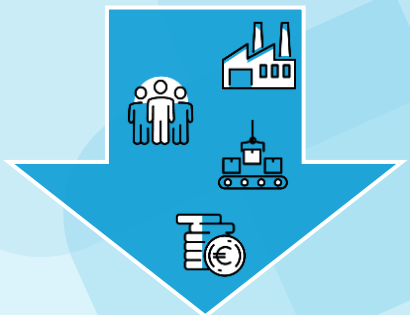
Qu'est-ce que ça vous évoque ?

Définition :

→ Une ressource est un bien ou un moyen, matériel ou immatériel.

Source : 9 Types de Ressources pour Optimiser les Performances de Votre Entreprise

(<https://www.reussirsesprojets.com/types-ressources-entreprise/>)



Ressources tangibles :

➤ Elles correspondent aux éléments matériels et humains de l'entreprise, et apparaissent au bilan de l'entreprise.

Ressources intangibles :

➤ Elles correspondent aux éléments que l'on ne peut pas visualiser ni toucher dans l'espace. Il s'agit généralement de l'image de marque, les compétences des collaborateurs, l'expérience, les ressources technologiques ainsi que réputationnelles.



Nom	Description	Type de ressource	Actif
Ressources humaines	Désigne les collaborateurs interne de l'entreprise.	Tangible	Matériel
Ressources matérielles	Correspond aux outils, matériaux, locaux, véhicules, stocks...	Tangible	Matériel
Ressources financières	Désigne le budget de l'entreprise, sa capacité de financement, sa trésorerie, un prêt...	Tangible	Matériel
Ressources logicielles	Désigne les outils et applications numériques ainsi que les licences d'utilisation.	Intangible	Immatériel
Ressources intellectuelles	Désigne les compétences, droits d'auteur, brevets, marques, base de données clients...	Intangible	Immatériel
Ressources informationnelles	Information stratégique sur le contexte d'un projet, le fonctionnement d'un secteur, d'un marché...	Intangible	Immatériel
Ressources technologiques	Désigne brevets, licences d'utilisation, applications virtuelles, technologie de pointe...	Intangible	Immatériel
Ressources réputationnelles	Comprend la réputation de la société, une marque, la notoriété, la fiabilité du service perçue.	Intangible	Immatériel
Ressources organisationnelles	Désigne la qualité, le savoir-faire, la structure de l'organisation, la logistique...	Intangible	Immatériel

Comprendre les termes

Définition « Ressource naturelle » :

→ Ce sont les éléments physiques que l'on trouve dans la nature. »

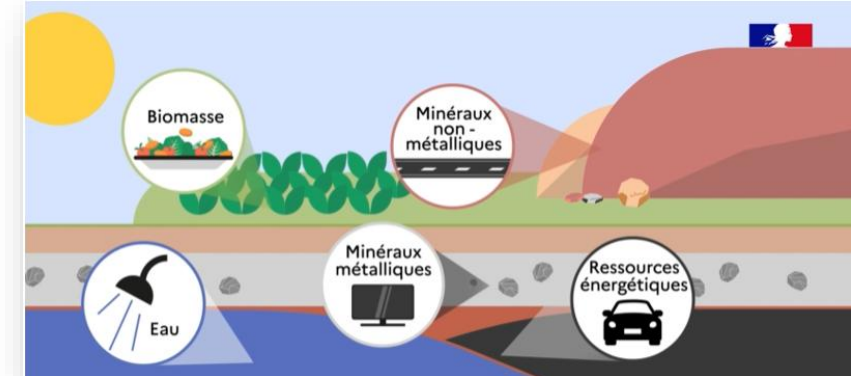
Source : Ressources naturelles : entre dépendance aux importations et raréfaction - notre-environnement (<https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree-2024/4-grands-defis-pour-demain/ressources-naturelles/article/ressources-naturelles-entre-dependance-aux-importations-et-rarefaction>)



En France, en 2022, les ressources fossiles (charbon, gaz et pétrole) représentent **63%** des ressources mobilisées pour la consommation finale d'énergie à usage énergétique.

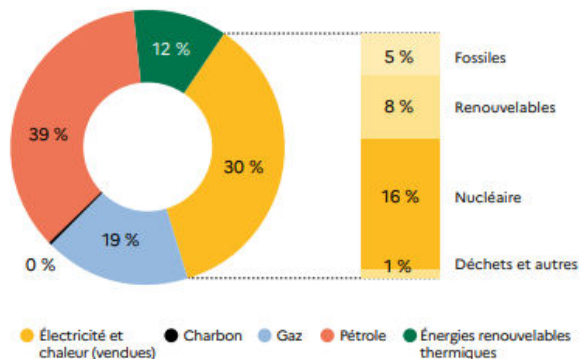


Au niveau mondial, l'extraction de minerais métalliques a plus que **triplé** au cours des 50 dernières années, passant de 2,7 milliards de tonnes (Mdt) en 1970 à 10,6 Mdt aujourd'hui.



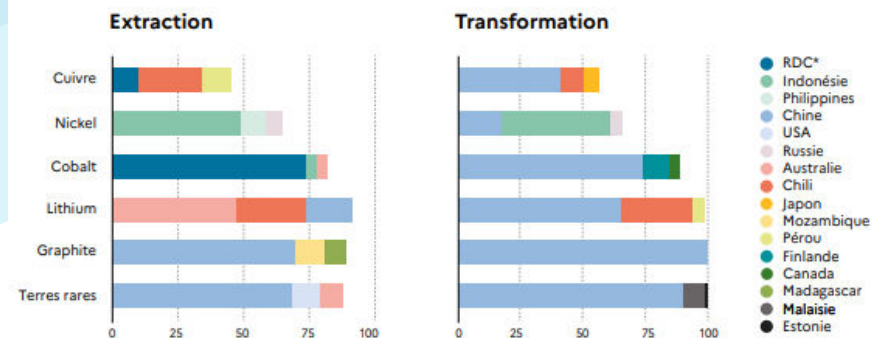
Source : rapport du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) (https://www.notre-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/ree2024_rapport.pdf)

Répartition de la consommation finale d'énergie à usage énergétique par source d'énergie en France en 2022



Source : CGDD, mai 2024. Bilan énergétique de la France pour 2022.

Part des trois principaux pays producteurs dans la production totale de certaines ressources et minéraux en 2022
En %



* République démocratique du Congo.

Source : AIE, 2023, Critical Minerals Market Review 2023.

0,2 Mt par an en France en 2022 d'extraction de minerais alors que la France consomme **17 Mt.**

Comprendre les termes

Définition « Ressource naturelle » :

→ Ce sont les éléments physiques que l'on trouve dans la nature. »

Source : Ressources naturelles : entre dépendance aux importations et raréfaction - notre-environnement (<https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree-2024/4-grands-defis-pour-demain/ressources-naturelles/article/ressources-naturelles-entre-dependance-aux-importations-et-rarefaction>)

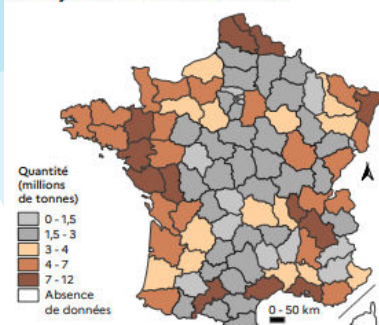


En 2022, la France couvre **88%** de ses besoins en minéraux non métalliques. Ce taux est cependant variable selon les matériaux → **6%** pour les minéraux utilisés dans l'industrie chimique et engrais naturels.

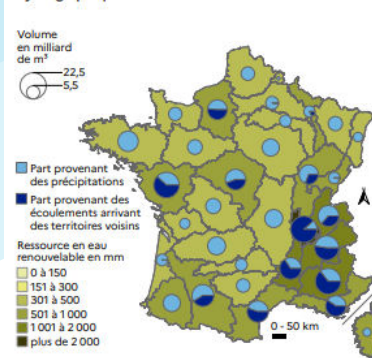


En France métropolitaine, entre les périodes 1990-2001 et 2002-2022, on observe une diminution de **14%** de la ressource en eau.

Extraction de granulats en France en moyenne annuelle de 2010 à 2020

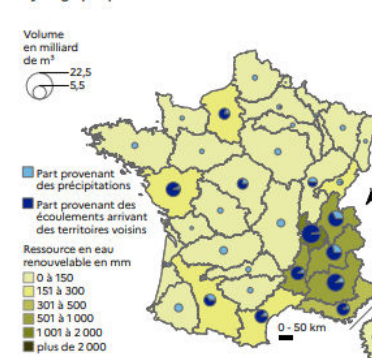


Ressource en eau renouvelable de la saison de recharge par sous-bassin hydrographique de 1990 à 2022

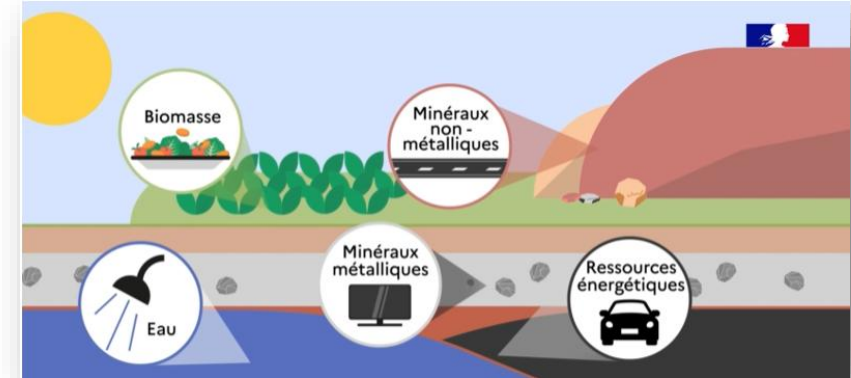


Note : la ressource en eau renouvelable considérée est le volume des précipitations diminuées de l'évapotranspiration, auquel on ajoute les écoulements arrivant des territoires voisins.
Champ : France métropolitaine, saison de recharge (septembre à mars).
Source : Hydroportail ; Météo-France, 2023.
Traitements : SDES, 2024

Ressource en eau renouvelable de la saison d'été par sous-bassin hydrographique de 1990 à 2022



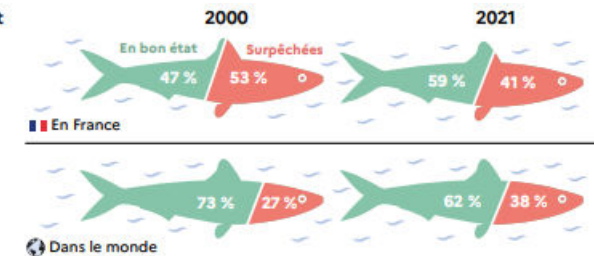
Note : la ressource en eau renouvelable considérée est le volume des précipitations diminuées de l'évapotranspiration, auquel on ajoute les écoulements arrivant des territoires voisins.
Champ : France métropolitaine, saison d'été (avril à août).
Source : Hydroportail ; Météo-France, 2023.
Traitements : SDES, 2024



En France, la production agricole végétale représente un excédent de **10 à 20%** par rapport à la consommation intérieure.

Comment évolue l'état des populations de poissons pêchés ?

Source : SDES, d'après données FAO, sauf pour 2000 en France où une estimation a été faite à partir des données Ifremer, dont la méthodologie est légèrement différente de celle de la FAO.



2/3 des produits de la pêche consommés par les Français sont importés et l'état des ressources halieutiques reste préoccupant au niveau mondial.

Qu'est-ce que ça vous évoque ?

Définition :

→ un principe d'organisation économique qui vise à réduire systématiquement la quantité de matières premières et d'énergie à tous les stades du cycle de vie d'un produit ou d'un service, et à tous les niveaux d'organisation d'une société en vue d'assurer la protection de la biodiversité et un développement propice au bien être des individus

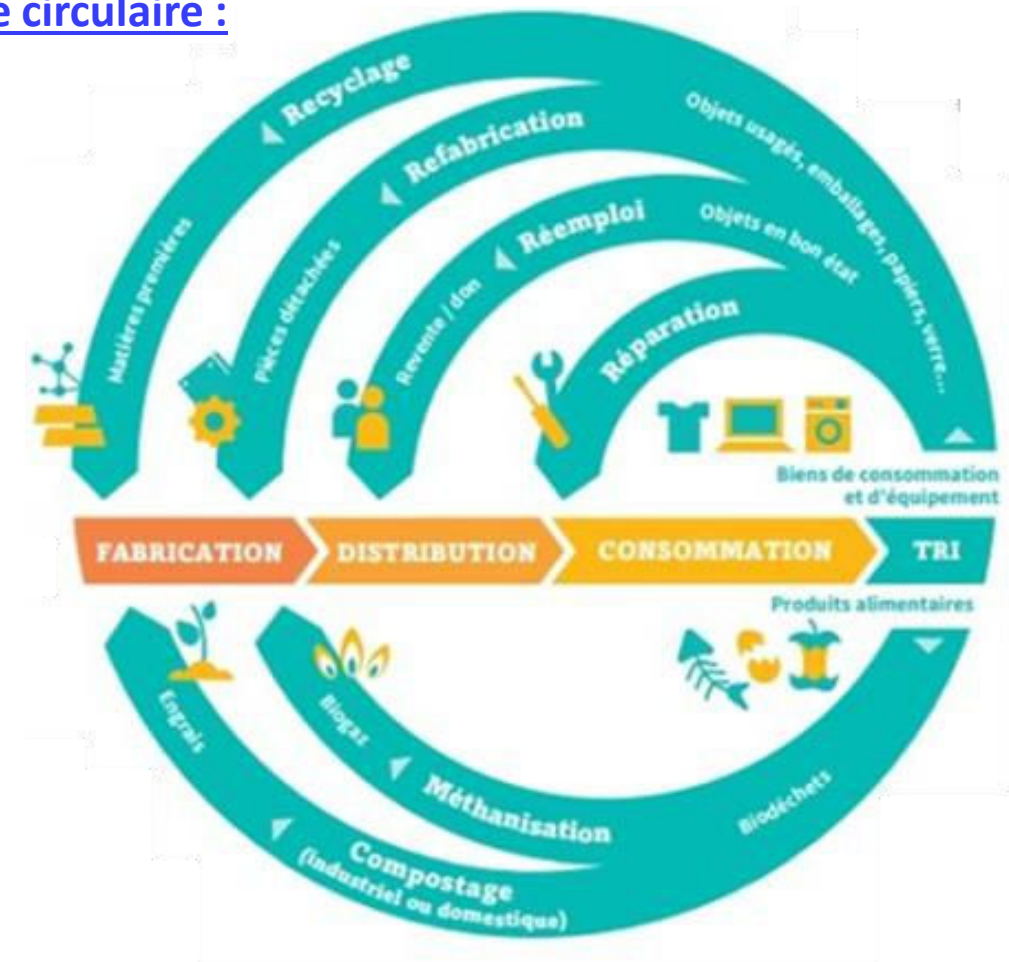
Source : Économie circulaire : définition, enjeux et concepts - ADEME

(<https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire>)

Economie linéaire :

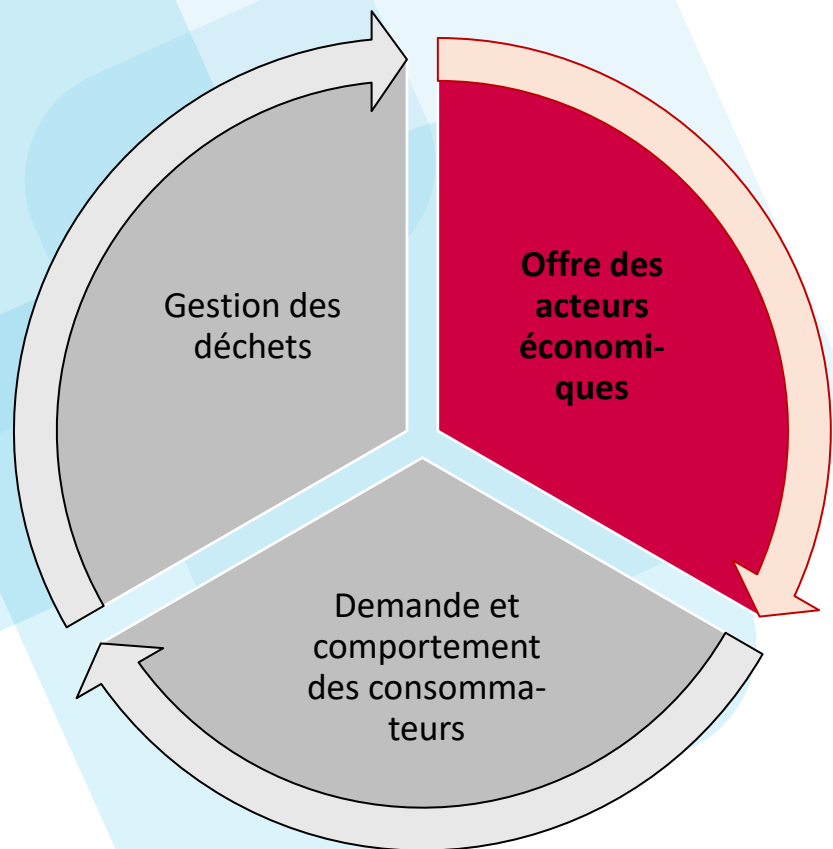


Economie circulaire :



Comprendre les termes

7 piliers de l'économie circulaire



Extractions / exploitations et achats durables :

Concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une **exploitation efficace** des ressources en **limitant les rebuts d'exploitation** et **l'impact sur l'environnement** notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie **renouvelables** que **non renouvelables**. Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).



Eco-conception :

Vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du **cycle de vie (du berceau au tombeau)** en minimisant les impacts environnementaux.



Ecologie Industrielle Territoriale :

Dénommée aussi **symbiose industrielle**, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

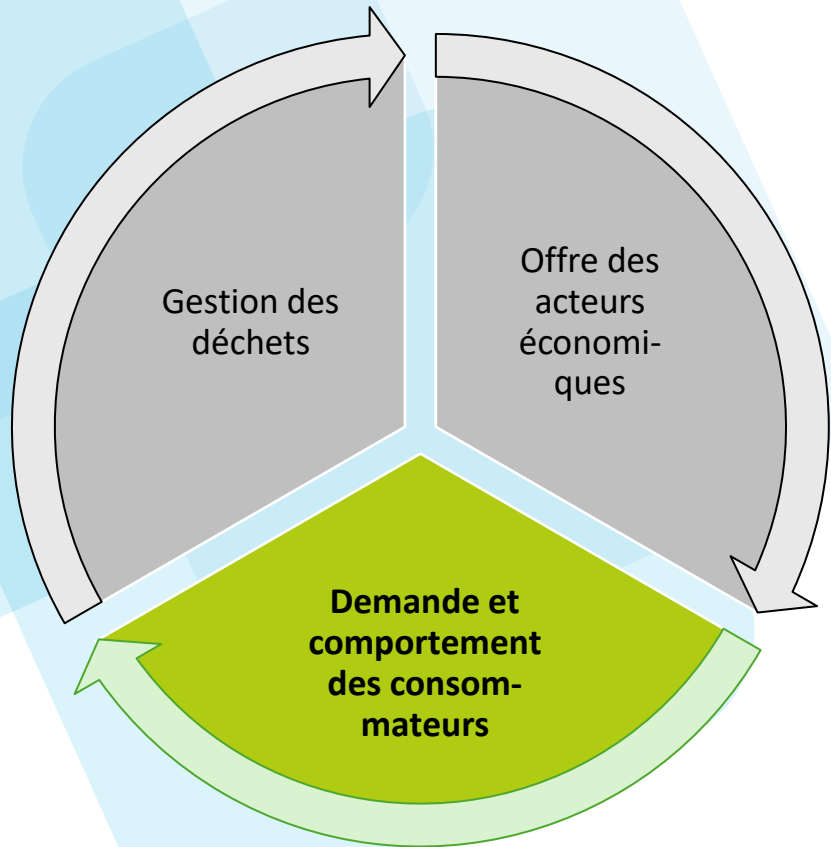


Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération :

Privilégie **l'usage** à la possession et tend à vendre des **services** liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

Comprendre les termes

7 piliers de l'économie circulaire



Consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation) :

Doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer **son choix en prenant en compte les impacts environnementaux** à toutes les étapes du **cycle de vie du produit** (biens ou service).



Allongement de la durée d'usage (Réemploi, Réparation, Réutilisation) :

Cet allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la **réparation**, à la **vente ou don d'occasion**, ou à l'**achat d'occasion** dans le cadre du **réemploi** ou de la **réutilisation**.



Réduire



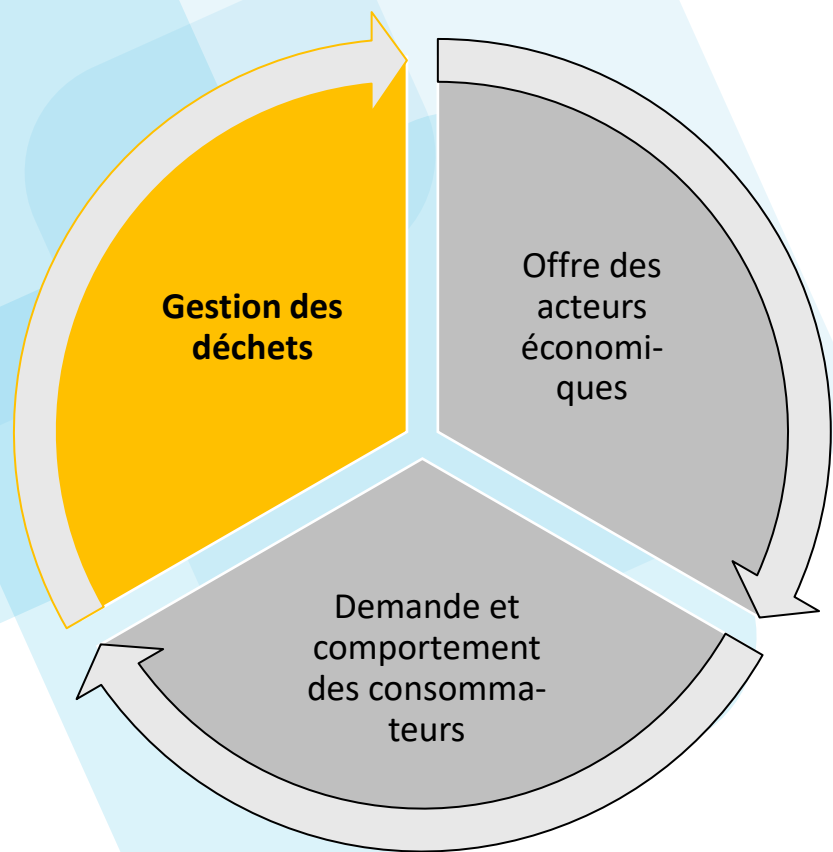
Réparer



Recycler

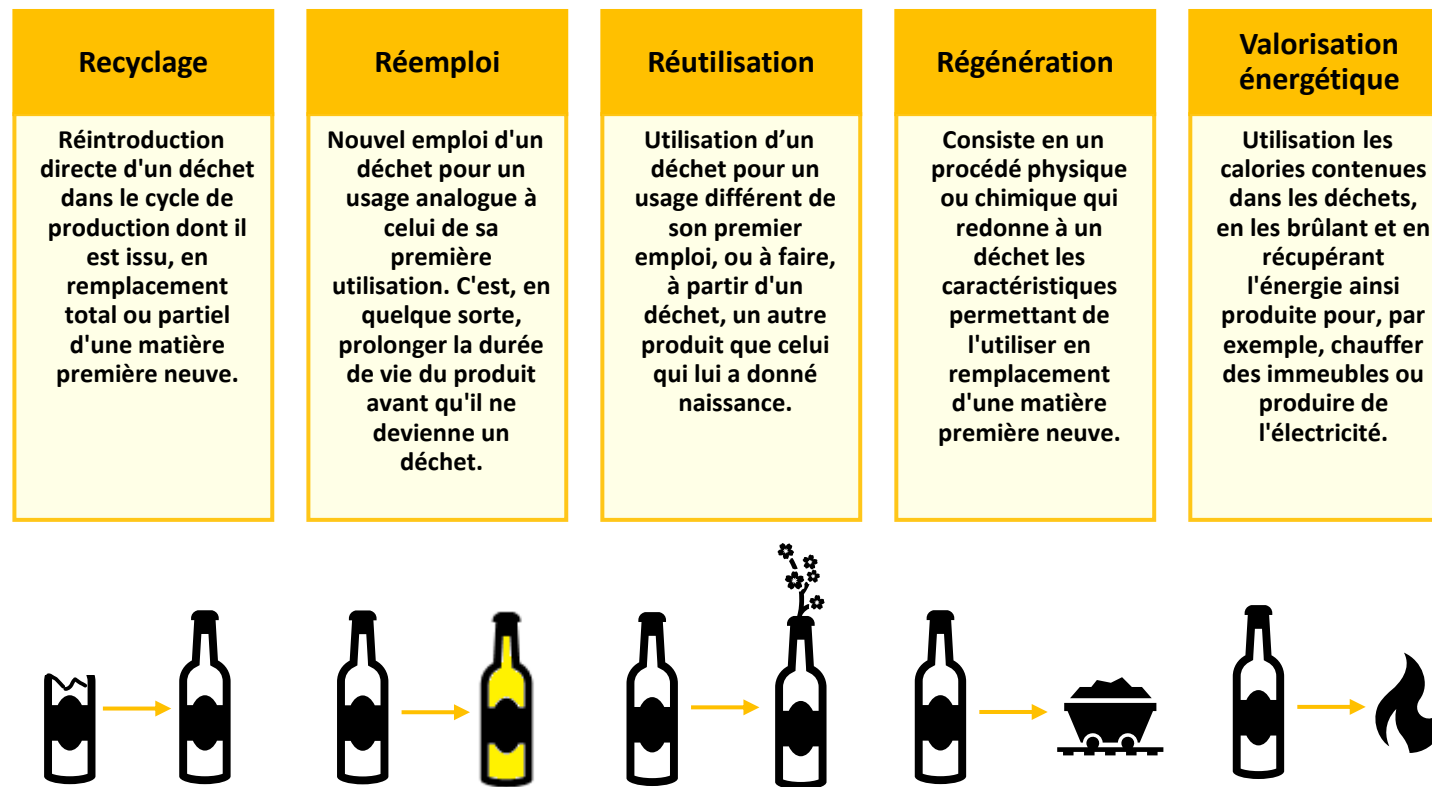
Comprendre les termes

7 piliers de l'économie circulaire



Recyclage (matière et organique) :

Vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

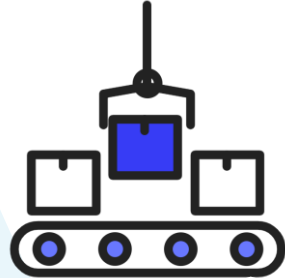


Identifier les domaines d'action

Les ressources via l'économie circulaire :



Extractions / exploitations et achats durables



Eco-conception



Ecologie Industrielle
Territoriale



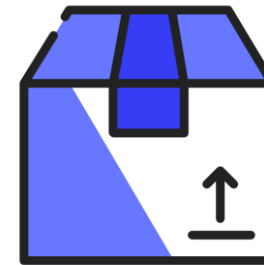
Economie de la Fonctionnalité
et de la Coopération



Consommation responsable



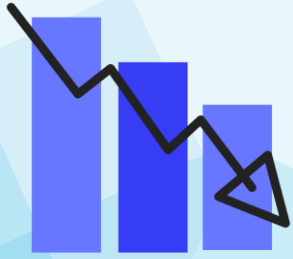
Allongement de la durée
d'usage



Recyclage

Identifier les domaines d'action

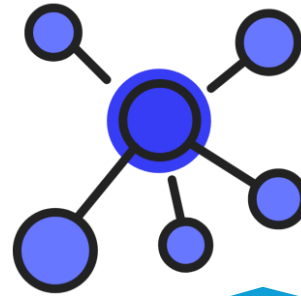
Quels avantages pour les entreprises ?



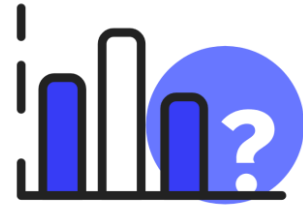
Maîtrise des coûts (économie, sécurisation, non-dépendant)



Demande de marché
(nouveaux marchés, préservation, etc.)



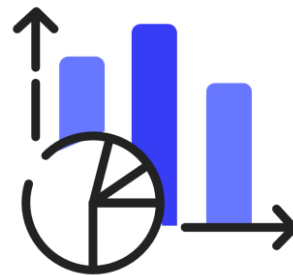
Renforcer l'implication à l'échelle locale (partenariat)



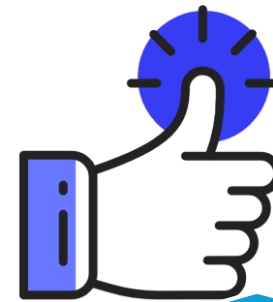
Adaptation forte
(approvisionnements locaux, etc.)



Image de marque (emploi locale, valeur entreprise, etc.)



Maîtrise des impacts environnementaux
(ressources, émissions GES, etc.)



Valorisation de ses produits auprès des consommateurs

Source : Les entreprises au cœur de l'économie circulaire
(<https://economie-circulaire.ademe.fr/entreprises-economie-circulaire>)

Réglementations

Loi AGECE

**Directive Cadre sur
l'Eau 2000/60/CE**

**Réglementation
en cas de
sécheresse**

Réglementations

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

- Objectif : cette loi entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.
- Nombre d'article de loi : 130
- Source : Loi anti-gaspillage économie circulaire (<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>)



Sortir du plastique jetable

- Fin de la mise sur le marché des **emballages en plastique à usage** unique d'ici 2040
- Remplacer la **vaisselle jetable** par de la vaisselle réutilisable
- Favoriser le vrac pour réduire les emballages

Mieux informer les consommateurs

- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Imposer la mise à disposition au public des **informations** sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens dans un format qui peut être exploité par des applications

Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

- Interdire l'élimination des **invendus non-alimentaires**
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- Valoriser les **biodéchets**
- Créer des **fonds pour le réemploi**
- Permettre la vente des **médicaments à l'unité**
- Stopper l'impression systématique des **tickets de caisse**
- **Généraliser les poubelles de tri** des emballages dans l'espace public

Agir contre l'obsolescence programmée

- Appliquer un **indice de réparabilité** et tendre vers un **indice de durabilité**
- Faciliter la **réparation** et favoriser l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire
- Améliorer l'information sur le maintien de la **compatibilité logicielle**
- Création d'un **bonus réparation**

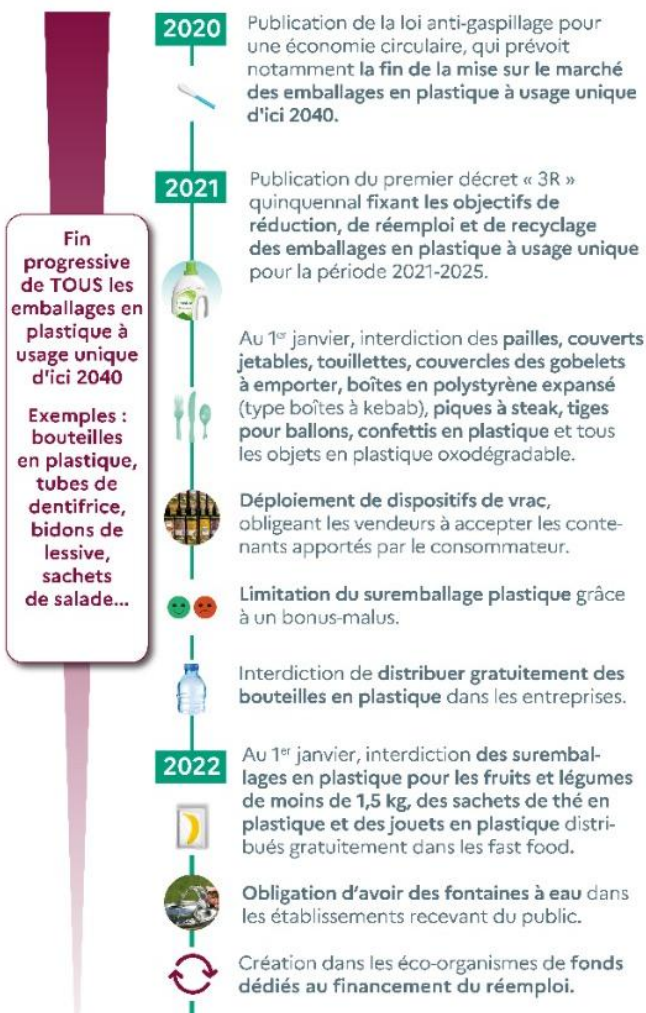
Mieux produire

- Étendre la **responsabilité des industriels** dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles **filières**
- Encourager les **produits plus respectueux de l'environnement** avec un système de bonus-malus
- Mettre l'économie circulaire au cœur de la **commande publique**

Règlementations

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Sortir du plastique jetable



Source : Loi anti-gaspillage économie circulaire
(<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>)



- 2023** Au 1^{er} janvier, interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food pour les repas servis sur place.
- 2024** Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques.
- 2025** Réduction de 20% des emballages plastiques à usage unique (dont au minimum la moitié via le réemploi).
- 2026** Au 1^{er} janvier, interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1^{er} janvier 2018) comme les shampoings, produits de coloration, gels douche, démaquillants.
- 2030** Réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastique à usage unique.

Règlementations

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Mieux informer les consommateurs



La loi prévoit une série de mesures pour faciliter le geste de tri :

- Logo unique : consigne de tri
- Harmonisation de la couleur des poubelles
- Accès à plus informations locales autour de la gestion des déchets pour les copropriétaires

La loi impose à tout **metteur sur le marché de produits** à destination des consommateurs qui contiennent des **perturbateurs endocriniens avérés, présumés ou suspectés**, de mettre à disposition du public les **informations** permettant de les identifier dans ces produits, par voie électronique.

3 arrêtés publiés en octobre 2023 fixent :

- La liste des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne pour lesquelles s'applique cette obligation (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048193237>)
- Les modalités relatives au contenu et aux conditions de présentation des informations à mettre à disposition du public (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048193290>)
- L'application pouvant être utilisée par les metteurs sur le marché alternativement à la mise à disposition des informations sur une page internet dédiée, à savoir l'application « Scan4Chem » (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048193272>)

Source : Loi anti-gaspillage économie circulaire

(<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>)

Réglementations

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire



Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire



Depuis 1er janvier 2024, le tri des **biodéchets** a été généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Des **fonds** dédiés au financement du **réemploi** et de la **réutilisation** sont créés. Ils sont destinés aux structures œuvrant sur ces sujets, comme les **recycleries**, les **ressourceries** et autres structures de l'économie solidaire.

La loi met fin à l'**élimination** (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires :

- 1er janvier 2022 : pour les **produits couverts par une filière REP**, pour les **produits d'hygiène** et de **puériculture**, pour les **équipements de conservation et de cuisson des aliments**, pour les **produits d'éveil et de loisirs** ainsi que pour les **livres** et les **fournitures scolaires**
- 31 décembre 2023 pour les **autres produits**

Lutter contre le **gaspillage alimentaire** :

- Les secteurs de la **distribution alimentaire** et de la **restauration collective** (supermarchés, cantines...) devront réduire de 50% par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025. Les secteurs qui **produisent ou transforment des denrées alimentaires** ainsi que la **restauration commerciale** devront également réduire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2030.
- Les **grossistes** auront désormais l'obligation de **donner leurs produits alimentaires invendus aux associations**.
- Les **sanctions** envers ceux qui détruisent ou détériorent les denrées alimentaires invendues sont renforcée
- À côté de la date de péremption, une **mention** informant le consommateur que le produit reste consommable après cette date pourra être apposée.



Lorsque leur forme pharmaceutique le permet, la vente de certains **médicaments** en officine peut se faire à l'**unité**. La liste des médicaments concernés par cette mesure a été fixée par un arrêté.

L'impression systématique des **tickets de caisse** a été interdite à compter du 1er avril 2023.

A partir de 2025, les **poubelles de tri** sont déployées dans l'**espace public**.

Source : Loi anti-gaspillage économie circulaire
(<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>)

Réglementations

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Agir contre l'obsolescence programmée

- **Indice de réparabilité** déployé depuis le 1^{er} janvier 2021 sur 9 catégories d'équipements électriques et électroniques.
- **Indice de durabilité** déployé depuis le 1^{er} janvier 2025 sur certains équipements électriques et électroniques.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le consommateur bénéficie, lors de l'achat de son produit, d'une information sur la **disponibilité ou non des pièces détachées**.

Indice de réparabilité



NOUVEAU

Indice de durabilité



- le consommateur est informé de la durée au cours de laquelle les mises à jour des logiciels fournis lors de l'achat du bien restent compatibles avec un usage normal de l'appareil
- Le fabricant a également l'interdiction de restreindre la réparation ou le reconditionnement d'un appareil

Création d'un bonus réparation qui est déduit directement de la facture du consommateur qui se rend chez un réparateur labellisé pour faire réparer son produit cassé. Il est opération depuis le 15 décembre 2022.



Réglementations

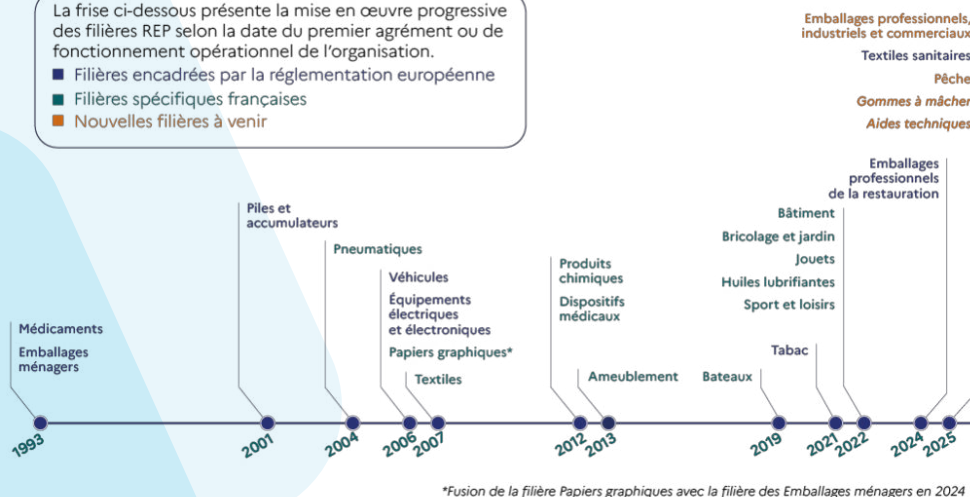
Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Mieux produire

Mis en œuvre par les acheteurs publics depuis mars 2021, article 58, ce dispositif oblige les acheteurs de l'État et des collectivités territoriales à acquérir certains produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou qui comporte des matières recyclées.

La frise ci-dessous présente la mise en œuvre progressive des filières REP selon la date du premier agrément ou de fonctionnement opérationnel de l'organisation.

- Filières encadrées par la réglementation européenne
- Filières spécifiques françaises
- Nouvelles filières à venir



L'écocontribution : intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit



Source : Loi anti-gaspillage économie circulaire

(<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>)

Règlementations

Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE

Objectif : définir une politique communautaire européenne dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration d'un bon état écologique et chimique des eaux à l'horizon 2027.

En France : cet objectif a été repris à travers les SDAGE.

Modifications : cette directive européenne a fait l'objet de transposition dans de nombreux textes réglementaires qui fixent les prescriptions et obligations des entreprises en matière de prélèvements et de rejets d'eau, tels que :

- **La législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**
- **La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA du 30 décembre 2008).**

Nouveautés : depuis 2023, un « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>) a vu le jour et impose 53 mesures visant à garantir de l'eau pour tous, de qualité, et des écosystèmes préservés. Il vise également à améliorer la gestion des crises de sécheresse.

En mars 2023, le « **Plan eau** » voit le jour. Il s'agit d'un plan de sobriété à double objectif : éviter au maximum les coupures d'eau potable, et réaliser 10% d'économie d'eau dans tous les secteurs.

Obligations : les entreprises **ne doivent pas** →

- **Effectuer des prélèvements d'eau dans le milieu naturel** sans autorisation ou déclaration préalable
- **Prélever l'eau du réseau incendie** (autorisé uniquement en cas de sinistre, d'exercice de secours, et/ou d'opérations d'entretien ou de maintien hors gel de ce réseau)
- **Gêner le libre écoulement des eaux** par leurs ouvrages de prélèvement.

Source : Les enjeux liés à la gestion de l'eau en entreprise

(<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/transition-ecologique/les-enjeux-lies-a-la-gestion-de-l-eau-en-entreprise>)

**Schémas Directeurs
d'Aménagement et
de Gestion des Eaux
(SDAGE)**



**Schémas
d'Aménagement et
de Gestion des Eaux
(SAGE)**

Réglementations

Réglementation en cas de sécheresse : décret du 23 juin 2021

Objectif : ce décret harmonise les mesures de **restriction des usages de l'eau**.

Guide : un **guide national** sur la sécheresse a été rédigé pour constituer un socle commun aux mesures de restriction pouvant être mises en œuvre → [Guide secheresse.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_secheresse.pdf)
(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_secheresse.pdf)

Différents types de sécheresse :

- la sécheresse **météorologique** provoquée par un manque de pluie ;
- la sécheresse **agricole** causée par un manque d'eau dans les sols et qui nuit au développement de la végétation ;
- la sécheresse **hydrologique** lorsque les lacs, rivières, cours d'eau ou nappes souterraines ont des niveaux anormalement bas.

Mesures prises pour éviter la sécheresse :

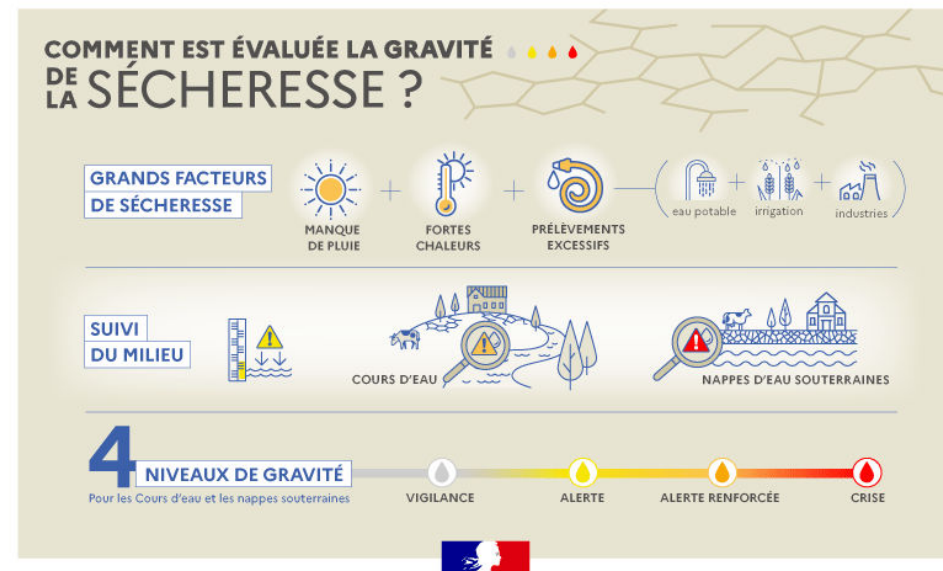
Les seuils entraînant des **mesures de restriction d'eau** sont définis au **niveau local** par les **préfets**. Les arrêtés sécheresse ne peuvent être prescrits que pour une **durée limitée**, sur un **périmètre déterminé**. Ils doivent assurer l'exercice des **usages prioritaires**, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Ceci tout en respectant l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont - aval des bassins versants.

Outils :

- Bulletin national de situation hydrologique mensuelle : <https://www.eaufrance.fr/publications/bsh>
- Campagne de communication nationale « Chaque geste compte, préservons nos ressources » : <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau>
- VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Source : [La sécheresse](https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/origine-gestion-secheresse), Ministères Transition Ecologique Aménagement du Territoire Transports Ville et Logement

(<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/origine-gestion-secheresse>)



Outils

Analyse cycle de vie

**Accompagnement
à l'éco-conception**

**12e programme
des Agences de
l'eau**

Analyse de cycle de vie :



Objectif : il s'agit d'une méthodologie normée et reconnue internationalement qui permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels d'un produit ou service sur tout son cycle de vie.



Normes :

- Standardisation internationale par la norme [ISO 14040 « Management environnemental – Analyse du cycle de vie - Principes et cadres »](https://www.iso.org/fr/standard/76121.html) (<https://www.iso.org/fr/standard/76121.html>)
- Complétée par la norme [ISO 14044 « Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices »](https://www.iso.org/fr/standard/76122.html) (<https://www.iso.org/fr/standard/76122.html>)



Fonctionnement : il s'agit d'une approche **multicritère**.

Elle analyse les **flux entrants** et **sortants**, tout ce qui entre dans la fabrication du produit et tout ce qui sort en matière de pollution.

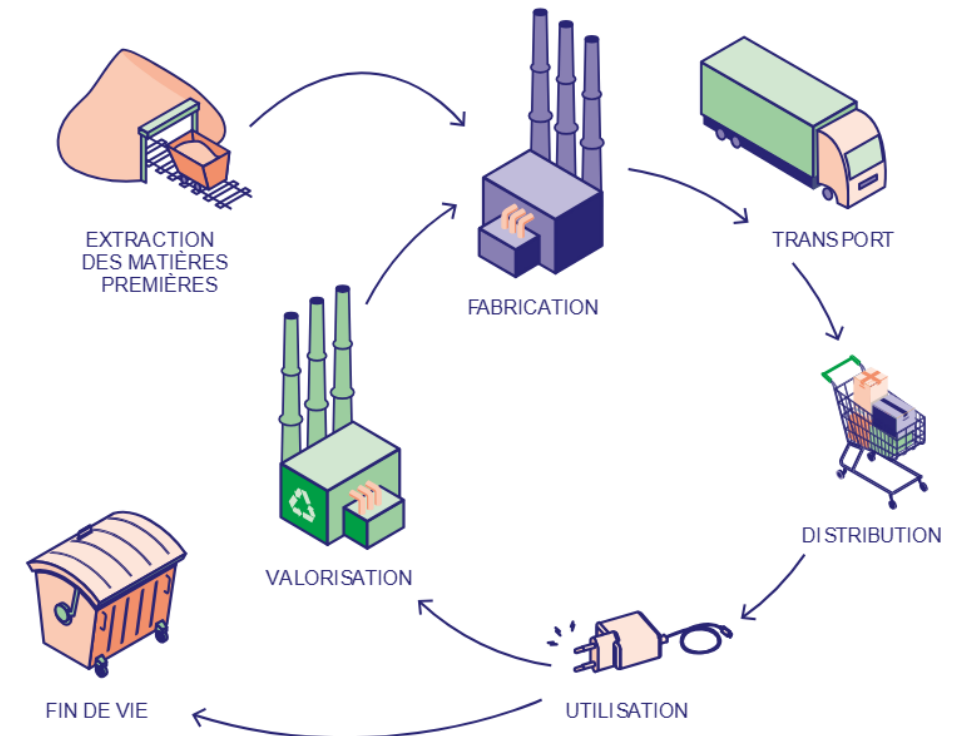
- *Flux entrants* : matières premières et énergie, etc.
- *Flux sortants* : déchets, émissions gazeuses, liquide rejeté, etc.

Outils d'évaluation environnementale : ACV, EEIO, BEGES, Empreint Projet
L'évaluation environnementale pour les entreprises et les collectivités (<https://economie-circulaire.ademe.fr/evaluation-environnementale>)

Source : L'analyse du cycle de vie - Num Eco Eval

(<https://quickstart-pub-numeco-m4g-manuel-utilisateur-cc30f193ca702ad555.gitlab-pages.din.developpement-durable.gouv.fr/L%27analyse-du-cycle-de-vie/>)

« Du berceau au tombeau »



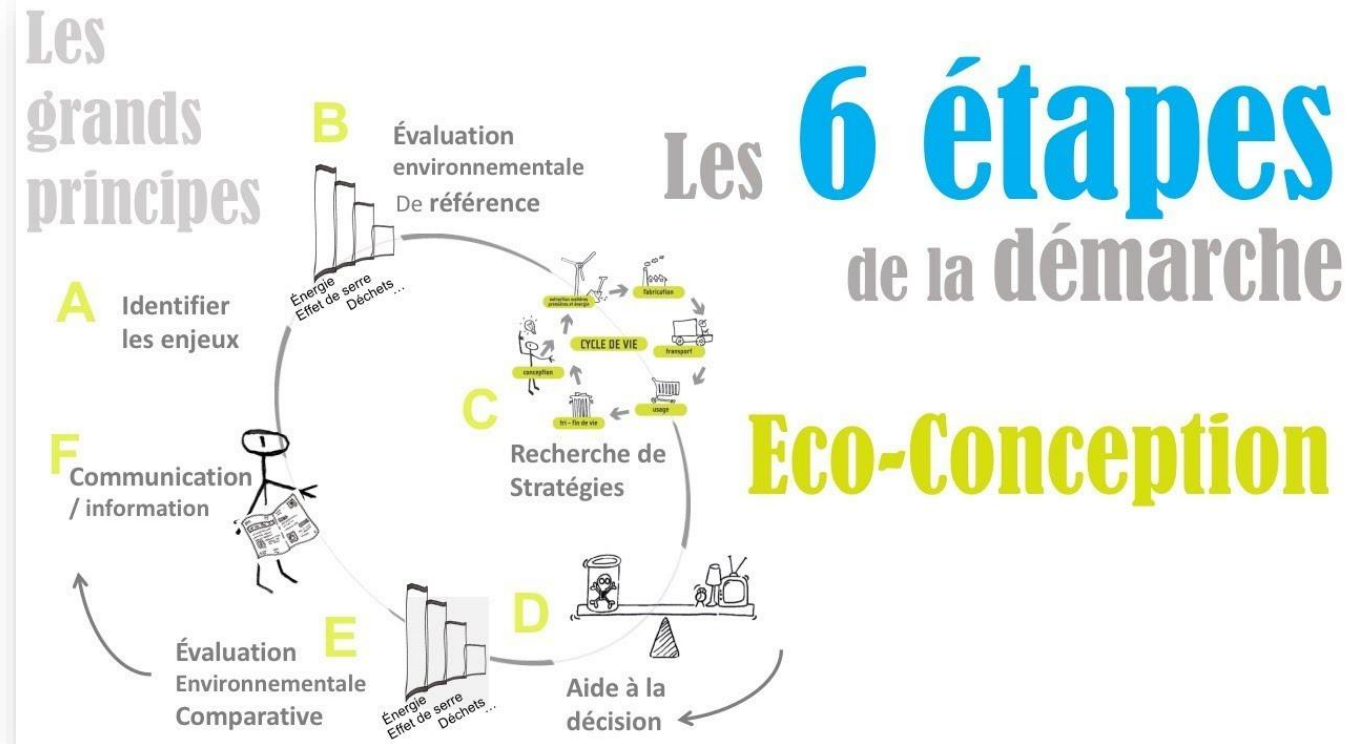
Outils

Eco-conception :

 **Objectif :** vise à minimiser les impacts environnementaux des produits et services dès leur conception et sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur. Elle prend en compte l'ensemble des effets sur l'environnement : consommation d'eau, d'énergie, de matières premières, impact sur la biodiversité, sur le réchauffement climatique...

Les acteurs qui peuvent vous accompagner :

- Les Directions régionales de l'ADEME (<https://www.ademe.fr/les-territoires-en-transition/lademe-en-region/>)
- Notre partenaire associatif le Pôle Écoconception (<https://eco-conception.fr/>)
- Les centres-relais régionaux en écoconception :
 - Bourgogne-Franche-Comté : Agence Économique Régionale (<https://transitionecologique.aer-bfc.com/eco-concevez-produit-service-bourgogne-franche-comte/>)
 - Normandie : EcoDesignHub Normandie (<https://normandie.ecodesignhub.fr/>)
 - Nouvelle-Aquitaine : Soltena (<https://www.soltena.fr/solutions/eco-conception/>)
 - Occitanie : Programme Occimore (<https://programme-occimore.fr/conseil-eco-conception-occitanie/>)
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur : Novachim (<https://www.novachim.fr/notre-offre/eco-conception-industrielle/>)
 - Les centres-relais régionaux des CCI (Alsace, Landes, Maine-et-Loire) (<https://www.cci.fr/contact>)



Source : Écoconception | Agir pour la transition écologique (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/conseils/industrie/ecoconception>)

Outils

12^e programme des Agences de l'eau :

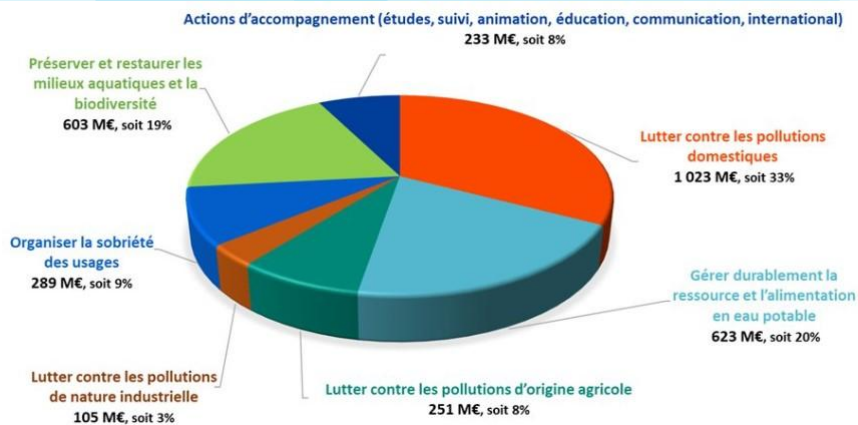
Objectif : Les programmes d'intervention 2025-2030 : favoriser la transition écologique des territoires en réponse aux défis majeurs de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Trouvez son bassin ici : (<https://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/priorites-et-missions>)

Les programmes des différentes agences :

- 12e programme Adour-Garonne (<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/programme-intervention/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>)
- 12e programme Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/12eme-programme-dintervention-2025-2050>)
- 12e programme Loire-Bretagne (<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/agence-de-leau/le-12e-programme-2025-2030.html>)
- 12e programme Rhin-Meuse (<https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-dintervention-2025-2030>)
- 12e programme Rhône Méditerranée Corse (https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_128914/fr/12e-programme-sauvons-l-eau)
- 12e programme Seine-Normandie (<https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913c5f25a32b41f>)

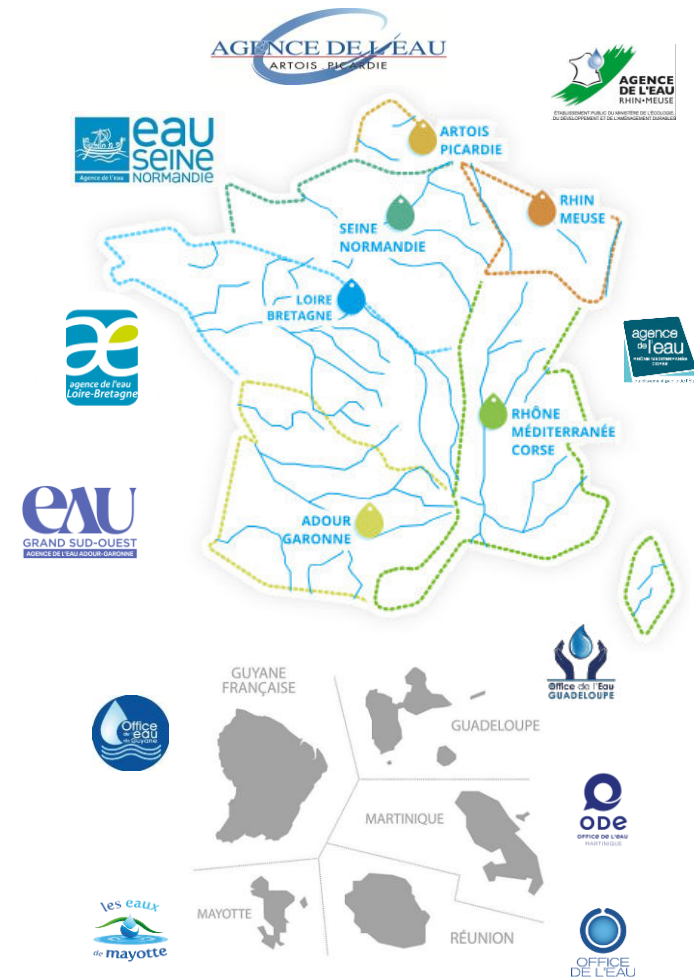
Exemple 12^e programme Rhône Méditerranée Corse :



Les agences de l'eau :

- Agence de l'eau Adour-Garonne (<https://eau-grandsudouest.fr/>)
- Agence de l'Eau Artois-Picardie (<https://www.eau-artois-picardie.fr/>)
- Agence de l'eau Loire-bretagne (<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (<https://www.eau-rhin-meuse.fr/>)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (<https://www.eaurmc.fr/>)
- Agence de l'Eau Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/>)
- Office de l'eau Guadeloupe (<https://www.eauguadeloupe.com/>)
- Office de l'eau de Guyane (<https://eauguyane.fr/>)
- Office des eaux de Mayotte (<https://www.eauxdemayotte.fr/>)
- Office de l'Eau – Martinique (<https://www.eaumartinique.fr/page-daccueil/>)
- Office de l'eau Réunion (<https://www.eaureunion.fr/>)

11 bassins hydrographiques :



Outils

D'autres outils :

VigiEau

(information concernant les restrictions d'eau et période de sécheresse : <https://vigieau.gouv.fr/>)



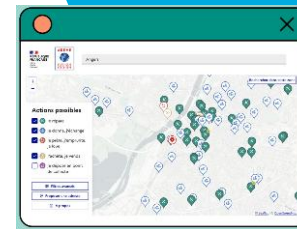
L'assistant au tri

(<https://longuevieauxobjets.ademe.fr/assistant/>)



La carte des acteurs de l'économie circulaire

(<https://longuevieauxobjets.ademe.fr/lacarte/>)



Accompagnements de vos CCI

(<https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/>)



Outils

Les outils d'OCAPIAT :



www.ocapiat.fr/nous-contacter

Accéder à la page
dédiée à la
transition
écologique

(<https://www.ocapiat.fr/transition-ecologique-adaptez-votre-entreprise/>)

AutoDiag
Transition
écologique

(<https://www.ocapiat.fr/autodiagnostic-maturite-ecologique/>)

Catalogue régional
des formations
« Transition
écologique »

(https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/Book-national-TRANSITION-ECOLOGIQUE_2024.pdf)

Les formations hors
catalogue régional

(<https://www.ocapiat.fr/financement-sur-mesure-par-lopco-simulateur-boost-competes/>)



Boost Compétences

Actions co-financées



Retours d'expériences : économie d'eau

Comment réduire la consommation d'eau d'une usine agroalimentaire ?



Coopérative Isigny Sainte-Mère

- Située à Isigny-sur-Mer en Normandie (14)
- Fabrique des **produits laitiers**
- Consommation d'eau : **1 250 000 m³ / an**
- Objectif : réduire sa consommation de **20%** d'ici 2025
- 1^{er} résultat : réduction de **11%**
- Date diffusion : **09/09/2024**

Source : Comment réduire la consommation d'eau d'une usine agroalimentaire ? | Les agences de l'eau
(<https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/comment-reduire-la-consommation-deau-dune-usine-agroalimentaire>)



**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS ?**

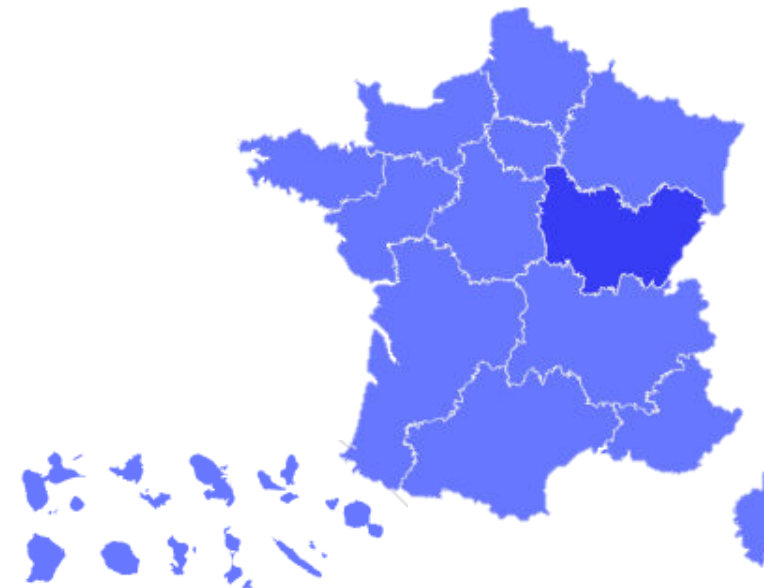




Vos contacts CCI

Contacts développement durable | CCI - Chambre de commerce et d'industrie *:

- **CCIR Auvergne Rhône Alpes** : Sylvie PRIEUR - s.prieur@auvergne-rhone-alpes.cci.fr
- **CCIR Bourgogne Franche-Comté** : Claire NICOLAS – c.nicolas@bfc.cci.fr
- **CCIR Bretagne** : Adélie COURTOIS - adelie.courtois@bretagne-competitivite.fr
- **CCIR Centre-Val de Loire** : Coralie FEILLAULT - coralie.feillault@centre.cci.fr
- **CCI Haute Corse** : Nicole SPINOZI - n.spinosi@ccihc.fr
- **CCI Corse du Sud** : Julie FERNANDEZ - julie.fernandez@cci.corsica
- **CCIR Grand Est** : Pierre-Alain FLEURENT - pa.fleurent@grandest.cci.fr
- **CCIR Hauts-de-France** : Salomé COLLOMBIER - s.collombier@hautsdefrance.cci.fr
- **CCIR Normandie** : Guillaume OUINAS - guillaume.ouinas@normandie.cci.fr
- **CCIR Nouvelle Aquitaine** : Christophe JACQUES - christophe.jacques@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **CCIR Occitanie** : Vincent GARNAUD - v.garnaud@occitanie.cci.fr
- **CCIR Paris Île-de-France** : Eric LOPEZ - e.lopez@essonne.cci.fr
- **CCIR Pays-de-la-Loire** : Martin HERAULT - martin.herault@44.cci.fr
- **CCIR Sud Provence Alpes Côte d'Azur** : Ludovic ASSO - ludovic.asso@cote-azur.cci.fr
- **CCI Outre-mer** :
 - **Mayotte** : Didier DANIEL - d.didier@mayotte.cci.fr
 - **Martinique** : Elise JIMENEZ-RODRIGUEZ - e.jimenez-rodriguez@martinique.cci.fr
 - **Réunion** : Chakilah PATELL - chakilah.patell@reunion.cci.fr
 - **Guyane** : Tamara CONSTANT - t.constant@guyane.cci.fr
 - **Guadeloupe** : Audrey NAGAPIN a.nagapin@guadeloupe.cci.fr



Claire NICOLAS

Responsable régionale Environnement & Développement
Durable
c.nicolas@bfc.cci.fr



Estelle CHABARD

Conseillère environnement et énergie
e.chabard@bfc.cci.fr

*<https://www.cci.fr/ressources/developpement-durable/contacts-developpement-durable?&cp=58000>



Vos contacts OCAPIAT

Comment joindre les équipes OCAPIAT ?

Pour vos projets ou vos dossiers, contactez-nous via nos espaces numériques :

- Sur « **monespace** », l'extranet des entreprises :
 - Cliquer sur « **services en ligne** » ;
 - Sélectionner « **Dialogue avec OCAPIAT** » situé dans le menu horizontal.
- En envoyant un e-mail via **le formulaire de contact**
(<https://moncompte.ocapiat.fr/appspublic/FormulaireContact/DemandeContact>)



Liens utiles:

- <https://www.ocapiat.fr/>
- <https://www.ocapiat.fr/etre-accompagnee-dans-la-transition-ecologique/>
- www.ocapiat.fr/nous-contacter



Vos contacts OCAPIAT

Auvergne Rhône Alpes

Nom	Prénom	Email	Mobile
ALEMANY	Isabelle	isabelle.alemany@ocapiat.fr	06 76 72 32 83
CLERC-GEISSAY	Delphine	delphine.clerc-gessay@ocapiat.fr	06 51 63 56 73
DE CROZALS	Arnaud	arnaud.de-crozals@ocapiat.fr	06 23 21 51 30
GUYOT	Marie-Paule	marie-paule.guyot@ocapiat.fr	06 51 26 07 78
HARCHALI	Omar	omar.harchali@ocapiat.fr	07 66 82 28 15
HILLAIRE	Thierry	thierry.hillaire@ocapiat.fr	06 84 51 90 84
MANDELLI	Carole	carole.mandelli@ocapiat.fr	07 86 40 31 82
PARAT	Céline	celine.parat@ocapiat.fr	06 78 18 31 08
SCHAAL	Nathalie	nathalie.schaal@ocapiat.fr	06 72 15 51 19
THOULY	Aurore	aurore.thouly@ocapiat.fr	06 51 33 92 15

Bourgogne Franche-Comté

Nom	Prénom	Email	Mobile
BONGE	Charlotte	charlotte.bonge@ocapiat.fr	06 70 90 73 36
BOULEY	Manon	manon.bouley@ocapiat.fr	07 69 47 82 36
NAGEOTTE	Sandrine	sandrine.nageotte@ocapiat.fr	06 07 08 60 28
TISSERAND	Virginie	virginie.tisserand@ocapiat.fr	06 84 51 91 11

Grand Est

Nom	Prénom	Email	Mobile
FROMENT	Amandine	amandine.froment@ocapiat.fr	07 82 72 98 47
JAMET	Thierry	thierry.jamet@ocapiat.fr	06 84 51 91 10
KHOURI	Sébastien	sebastien.khoury@ocapiat.fr	06 32 09 09 17
LAFORET	Florian	florian.laforet@ocapiat.fr	06 51 43 31 57
ODOUIN	Cindy	cindy.odouin@ocapiat.fr	07 69 31 62 13
SACAZES	Catherine	catherine.sacazes@ocapiat.fr	06 84 51 90 97
URIEL	Audrey	audrey.uriel@ocapiat.fr	06 18 90 22 59

Ile de France

Nom	Prénom	Email	Mobile
ADJEKHIANE	Rachid	rachid.adjekhiane@ocapiat.fr	07 69 20 51 89
LEROC'H	Françoise	francoise.leroch@ocapiat.fr	06 51 69 04 30
MAACHOU	Naima	naima.maachou@ocapiat.fr	06 38 15 19 27
MARTIN	Precelia	precelia.martin@ocapiat.fr	06 40 15 19 81
ZAOUÏ	Galia	galia.zaoui@ocapiat.fr	07 88 86 06 76

Centre Val de Loire

Nom	Prénom	Email	Mobile
BREIL	Quentin	quentin.breil@ocapiat.fr	06 51 75 89 11
DAVANNE	Christine	christine.davanne@ocapiat.fr	06 80 47 16 51
PEGUET	Delphine	delphine.peguet@ocapiat.fr	06 37 06 92 86
WOZNICA	Karine	karine.woznica@ocapiat.fr	06 51 66 64 80

Normandie

Nom	Prénom	Email	Mobile
DIEDHIOU	Elise	elise.diedhiou@ocapiat.fr	06 51 82 56 62
LEJUMEL	Aline	aline.lejumel@ocapiat.fr	06 31 93 31 80
ZEEMAKORN	Muriel	muriel.zeemakorn@ocapiat.fr	06 71 03 89 73

Hauts de France

Nom	Prénom	Email	Mobile
DEMANGE	Pascale	pascale.demange@ocapiat.fr	07 69 37 78 43
DESMAZIERES	Laura	laura.desmazieres@ocapiat.fr	06 38 15 10 94
HENOCQUE	Blandine	blandine.henocque@ocapiat.fr	06 51 94 57 98
MADOUX	Julie	julie.madoux@ocapiat.fr	06 76 86 41 09
TYTGAT	Aurore	aurore.tytgat@ocapiat.fr	06 95 58 69 02



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •



Vos contacts OCAPIAT

Bretagne

Nom	Prénom	Email	Mobile
BALLAY	Isabelle	isabelle.ballay@ocapiat.fr	07 68 37 35 37
CUCCURU	Françoise	francoise.cuccuru@ocapiat.fr	06 51 69 15 74
FLAHAUT	Patricia	patricia.flahaut@ocapiat.fr	06 30 92 03 03
GROSBOIS	Romain	romain.grosbois@ocapiat.fr	06 84 51 90 91
LARGENTON	Fanny	fanny.largenton@ocapiat.fr	06 51 39 95 61
NICOLAS	Marie-Laure	marie-laure.nicolas@ocapiat.fr	06 40 15 10 51
TOUZEAU	Myriam	myriam.touzeau@ocapiat.fr	06 51 35 17 39

Pays de la Loire

Nom	Prénom	Email	Mobile
CASSE	Paule	paule.casse@ocapiat.fr	06 08 41 34 89
COTTIER	Stéphanie	stephanie.cottier@ocapiat.fr	undefined
CUVIER	Valérie	valerie.cuvier@ocapiat.fr	06 84 51 90 95
GUILLAUME	Laurence	laurence.guillaume@ocapiat.fr	07 68 12 65 63
PALICOT	Florent	florent.palicot@ocapiat.fr	06 51 77 24 98
ZEPHYR	Marylin	marylin.zephyr@ocapiat.fr	06 49 77 58 96

Occitanie

Nom	Prénom	Email	Mobile
ARRIBES	Christine	christine.arribes@ocapiat.fr	07 68 96 15 60
BENOIT	Julie	julie.benoit@ocapiat.fr	07 87 84 72 80
CHENAIS	Ellen	ellen.chenais@ocapiat.fr	06 75 22 21 31
CROS	Sonia	sonia.cros@ocapiat.fr	06 74 10 85 49
FENSCH	Jean-Serge	jean-serge.fensch@ocapiat.fr	06 51 67 16 51
HUDRY-PRIEUR	Carole	carole.hudry@ocapiat.fr	07 49 63 96 45
KIHAL	Déborah	deborah.kihal@ocapiat.fr	06 51 38 97 66
MAISONNEUVE	Yves	yves.maisonneuve@ocapiat.fr	06 89 98 86 05
MAURY	Céline	celine.maury@ocapiat.fr	06 84 51 90 63
PROYER	Maxime	maxime.proyer@ocapiat.fr	06 84 51 90 61
QUINTALET	Marie-Pierre	marie-pierre.quintalet@ocapiat.fr	06 51 08 30 59

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom	Prénom	Email	Mobile
BONZI	Perrine	perrine.bonzi@ocapiat.fr	06 51 85 34 92
BOUHOUE	Lydia	lydia.bouhou@ocapiat.fr	07 88 04 27 19
DUMONTET	Mireille	mireille.dumontet@ocapiat.fr	06 71 94 09 55
PAGLIA	Sandrine	sandrine.paglia@ocapiat.fr	07 88 68 21 58
PUJES	Audrey	audrey.pujes@ocapiat.fr	06 51 04 21 60

Nouvelle Aquitaine

Nom	Prénom	Email	Mobile
CADET	Sébastien	sebastien.cadet@ocapiat.fr	06 51 01 66 72
CONNAN	Carole	carole.connan@ocapiat.fr	06 51 30 32 86
GUERIN	Mikael	mikael.guerin@ocapiat.fr	07 82 26 37 51
HECQUET	Laurence	laurence.hecquet@ocapiat.fr	06 07 49 45 57
LE GALLO	Patricia	patricia.le-gallo@ocapiat.fr	06 51 38 27 13
LEMAITRE	Sandrine	sandrine.lemaitre@ocapiat.fr	07 69 83 96 68
PLANTADIS	Nicolas	nicolas.plantadis@ocapiat.fr	06 51 22 20 15
PREPOINT	Laurent	laurent.prepoint@ocapiat.fr	06 51 70 17 81
SERRAND	Hélène	helene.serrand@ocapiat.fr	06 76 72 32 77
VOYEZ	Julien	julien.voyez@ocapiat.fr	07 88 68 17 67
ZWEERS	Fabienne	fabienne.zweers@ocapiat.fr	06 89 76 70 19

Antilles

Nom	Prénom	Email	Mobile
ABATUCI	Patricia	patricia.abatuci@ocapiat.fr	06 90 55 61 55
CONSTABLE	Hilde	hilde.constable@ocapiat.fr	06 94 41 31 34
TRIVINI	David	david.trivini@ocapiat.fr	06 96 41 70 42

La Réunion

Nom	Prénom	Email	Mobile
MAURICE	Julien	julien.maurice@ocapiat.fr	06 92 26 94 35



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •